BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES

Les enfants habitant la Commune,

nés entre le 1er Janvier 2007 et le 31 Décembre 2012

et fréquentant, à la prochaine rentrée scolaire, un

établissement autre que l'école élémentaire, sont

invités à se présenter **à partir du 03 Juillet 2023**,

en Mairie, aux heures d'ouverture au public,

pour retirer un bon de fournitures scolaires de 35 €.

Ce bon d'achat doit être utilisé avant le **30/09/2023.**